

La biodiversité cultivée

Février 2010

Le maintien de la diversité génétique disponible est un enjeu pour disposer des bases nécessaires à l'amélioration des plantes. Le stock génétique constitue un réservoir pour pouvoir identifier des facteurs de résistance, par exemple aux parasites et ravageurs. Or, la biodiversité cultivée – ou biodiversité domestique – subit une érosion certaine. Dans de nouveaux contextes climatiques notamment, cette érosion pourrait fragiliser la durabilité des systèmes de production agricole. La mise en culture d'un grand nombre d'espèces et de variétés de plantes est un facteur de maintien de la diversité génétique.

L'évolution des espèces cultivées

L'observation des assolements (répartition des cultures dans l'espace) et des rotations (succession des cultures dans le temps) apporte les éléments suivants :

- on assiste à une baisse des prairies dans la sole nationale (la partie de la terre supportant la rotation des cultures). Elles perdent ainsi 15 % entre 1989 et 2006 et, sur le plus long terme, 29 % entre 1970 et 2000. C'est notamment dû à la diminution des surfaces en prairies permanentes. Or, ces dernières présentent en général des mélanges d'espèces de plantes plus variés que dans des prairies artificielles et temporaires ;
- au sein de la sole cultivée, c'est-à-dire des terres arables, on relèvera :
 - la très grande dominance des céréales et d'un petit nombre d'espèces de céréales, blé, maïs et orge, soit 46 % des terres arables en 2006. La tendance longue est à un usage accru des céréales dans l'alimentation animale, aux dépens de l'herbe et des autres cultures fourragères. C'est le phénomène de « céréalisation de l'élevage » ;
 - on observe une faiblesse corrélative des cultures d'oléo-protéagineux (colza, tournesol, pois, luzerne...) : 12 % des terres arables en 2006 ;
 - en outre, des situations de monoculture s'instaurent et se généralisent dans certaines régions, notamment en culture de maïs.

Une voie de réintroduction de biodiversité cultivée consisterait a contrario à faire évoluer les systèmes de cultures, pour renforcer le nombre d'espèces cultivées sur des surfaces significatives.

Le rôle de la diversité variétale

Une autre voie est d'entretenir la richesse génétique au sein d'une espèce donnée ; cette dernière se caractérise par les variétés de cette espèce.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



La commercialisation d'une variété cultivée est conditionnée à son inscription au *Catalogue officiel des semences* (les variétés non-inscrites peuvent s'échanger entre amateurs). Une inscription au catalogue équivaut à une autorisation de mise en marché. Pour être inscrite, la nouvelle variété doit satisfaire un certain nombre d'épreuves et prouver qu'elle est distincte des variétés existantes.

Malgré un nombre croissant de variétés inscrites au catalogue, l'augmentation de la diversité génétique mise en culture n'est pas garantie. D'une part, l'inscription n'implique pas automatiquement une mise en culture. D'autre part, des variétés récentes peuvent correspondre en fait à une description toujours plus fine de caractéristiques mais sans écart génétique important. Ainsi, la variabilité présente au sein des catalogues est généralement plus faible que celle des « variétés population » antérieurement cultivées.

Encourager la mise en culture de variétés plus nombreuses et plus diversifiées

Certaines catégories de variétés sont particulièrement intéressantes pour valoriser pour la biodiversité.

C'est le cas des **variétés anciennes**, qui ne sont pas ou plus inscrites au catalogue parce que de faible valeur commerciale, ou dépassées par la mise au point d'une nouvelle variété plus intéressante, ou encore parce que les variétés en question ne sont pas suffisamment stabilisées ou homogènes, ou pas suffisamment performantes pour respecter les tests en vue de l'inscription. L'évolution du droit communautaire récent permettra de faciliter l'inscription au catalogue des « semences de conservation », en mettant l'accent sur les variétés locales et menacées d'érosion génétique.

Les variétés amateurs : à côté des agriculteurs professionnels, les amateurs participent à l'entretien de la biodiversité cultivée. Les variétés amateurs (variétés de jardiniers) sont souvent recherchées pour leur caractère rare et souvent en petites quantités : l'objectif du jardinier va être bien souvent de semer une variété peu ou pas répandue dans le voisinage.

Il convient aussi de permettre de sélectionner de nouvelles variétés, particulièrement adaptées aux parcours techniques de demain, qui feront appel à moins d'intrants.

C'est pourquoi, suite au Grenelle Environnement, le cadre juridique et technique donné aux filières semences est appelé à évoluer :

- le dispositif d'évaluation des variétés, préalable à leur inscription au catalogue, sera modifié pour prendre en compte l'enjeu du maintien de la biodiversité, dont la biodiversité domestique ;
- un protocole particulier permettra d'évaluer les variétés en conditions d'agriculture biologique ;
- le catalogue sera adapté, par un dispositif spécifique, aux variétés locales anciennes, y compris les « variétés population », et aux variétés menacées d'érosion génétique.

La politique génétique des semences et plants contribuera ainsi à la durabilité des modes de production, à la protection de l'environnement et au développement de la biodiversité cultivée.

